



Syndicat mixte VALLEES d'AURE et du LOURON (Siren : 256502063)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Arreau
Arrondissement	Bagnères-de-Bigorre
Département	Hautes-Pyrénées
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	12/12/1997
Date d'effet	12/12/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Philippe CARRERE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Chateau de Ségure
Numéro et libellé dans la voie	Chateau Ségure
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	65240 ARREAU
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 326
Densité moyenne	10,47

Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
65	CC Aure 2008 (200018497)	CC
65	CC d'Aure (246500789)	CC
65	CC de la Haute Vallée d'Aure (246500805)	CC
65	CC de la Vallée du Louron (246500052)	CC
65	CC des Véziaux d'Aure (246500573)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)</p> <p><i>Le Syndicat Mixte a pour objet de gérer la Convention INTERREG III A FRANCE-ESPAGNE « CONTINUA PYRENEUM » et toutes procédures transfrontalières qui pourraient être proposées dans le cadre des programmes européens. Le Syndicat Mixte a pour objet de mettre en œuvre ou de soutenir toute action visant à un développement harmonieux et durable des Vallées d'Aure et du Louron comprenant les 3 cantons suivants : ARREAU, BORDERES-LOURON, VIELLE-AURE. Il a vocation à déposer sa candidature à une labellisation du territoire représenté au titre de « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ». Il a vocation à être candidat à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. A ces titres, le Syndicat Mixte des Vallées d'Aure et du Louron pourra établir des accords de coopération décentralisés, de jumelage ou des Conventions de partenariat avec les collectivités et leurs groupements, et engager des actions ou des projets tant nationaux que transfrontaliers.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)